

Plan Local d'Urbanisme

GUIGNES

MODIFICATION N°3

Plan du bourg

1/2 2000ème

Vu pour être annexé à la délibération du :

Bureau d'études : Kéfiria Soudant Architecte D.P.L.G. Urbanisme - 42 rue Soudant - 75 020 PARIS

Limite de commune	
Limite de fenêtre	
Limite de zone	
Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1	
Protection des lisières de bois de plus de 100 hectares	
Emplacement réservé	
Zone de bruit acroïde préférentiel 99 DAI 1 CVJ 102 du 19 mai 1999	
Espaces paysagers protégés au titre de l'article L.151-23	
Closures protégées au titre de l'article L.151-19	
Bâts protégés au titre de l'article L.151-19	
Alignement d'arbres protégés au titre de l'article L.151-23	
Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement	
Concession d'hydrocarbure	
Déviation de la RN 19	
tracé de principe	

